

Pour nous joindre :



[apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)



### À NOTER

Pour les coordonnées complètes des membres de l'équipe locale APTS, rendez-vous sur le site suivant :

<https://aptsq.com/mon-bureau-syndical/trouver-mon-bureau-syndical/ciiss-chaudiere-appalaches/>



### ATTENTION

#### TRAJECTOIRES TEMPORAIRES POUR LES QUESTIONS DE RELATIONS DE TRAVAIL

Prenez note que compte tenu de plusieurs absences actuellement dans l'équipe locale, nous avons mis en place des trajectoires temporaires pour assurer le service aux membres. Les messages d'absence vous renvoient vers l'adresse courriel centralisée.

Bien que nous tentons de faire un premier retour d'appel ou une réponse par courriel dans les 48 heures, il se peut que certains délais soient allongés temporairement.

Merci de votre collaboration !

## Titularisation des personnes salariées TPO de la catégorie 4 : Où en sommes-nous ?



La dernière convention collective APTS, par son annexe 3 et la lettre d'entente no 24 prévoyait la titularisation des personnes salariées (détenant les titres d'emplois visés par cette démarche\*) à un minimum de 6 quarts de travail par 14 jours, jusqu'à un maximum d'un temps complet. Le processus de titularisation devait être complété dans les 12 mois de l'entrée en vigueur des dispositions nationales APTS soit d'ici le 29 janvier 2023. Comme pour la plupart des unités de négociations APTS au Québec et malgré de nombreux échanges entre les parties, le délai est arrivé à terme sans qu'une entente intervienne entre les parties locales. Les modalités du processus n'étant pas convenues, les différents éléments de l'annexe 3 et de la lettre d'entente no 24 ne sont plus réputés être imposés aux personnes salariées visées.

Toutefois, malgré que le délai expiré rend caduc l'annexe et la lettre d'entente, le syndicat APTS Chaudière-Appalaches et les Ressources humaines ont choisi de poursuivre les discussions afin d'aménager certaines conditions attrayantes visant une sécurité et une stabilité d'emploi pour les personnes salariées de la liste de disponibilité. Nous vous tiendrons au courant dans les prochaines semaines des initiatives que l'Employeur souhaite mettre en place. Des rencontres d'informations à ce sujet sont à prévoir étant donné que le processus devrait faire l'objet d'une entente particulière entre les parties.

\* Agents de relations humaines; éducateurs; psychoéducateurs; psychologues; techniciens en éducation spécialisée; titres d'emploi œuvrant dans les centres d'activités de laboratoires; titres d'emploi œuvrant dans le centre d'activités d'électrophysiologie; titres d'emploi œuvrant dans les centres d'activités d'imagerie médicale (radiologie, médecine nucléaire et radio-oncologie); travailleurs sociaux. Tous les titres d'emploi de personnes salariées œuvrant auprès de la clientèle en centre jeunesse, notamment : agents de relations humaines; techniciens en travail social; aide social; réviseurs; psychologues, avocats.

## Développement de la pratique professionnelle Faites vos demandes de remboursement avant le 31 mars 2023

Le 11 octobre 2022, le syndicat APTS du CISSSCA a conclu un arrangement local en vertu de l'article 31.03 des dispositions nationales relatives au développement de la pratique professionnelle des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux (DPP). Cet arrangement permet à chaque personne salariée visée par l'unité d'accréditation de disposer d'un montant maximum de 350 \$ pour des activités de formation liées au développement de la pratique professionnelle ceci, pour l'année financière 2022-2023.



**Présentement le budget est toujours disponible puisqu'environ 70 % du montant n'a pas encore été utilisé.** Plusieurs types d'activités ou d'outils peuvent être remboursés, nous vous invitons à consulter la note de service et le formulaire à compléter pour faire les demandes via le lien suivant :

<http://ciissca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-des-ressources-humaines-des-communications-et-des-affaires-juridiques/service-du-developpement-des-competences/formation/documents-utiles/>

À noter que ce budget est disponible jusqu'au 31 mars 2023 et qu'il ne pourra pas être reporté à l'année financière suivante dans le cas où il resterait des sommes non utilisées. Nous demeurons disponibles pour toute demande de renseignements additionnels :

- France Lizotte, trésorière exécutif local APTS CA : [tresorerie.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tresorerie.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)
- Isabelle Joseph, secrétaire exécutif local APTS CA : [secretariat.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:secretariat.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)

Ces personnes se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Pour nous joindre :



Ligne téléphonique APTS  
centralisée :  
1-844-737-0242

Adresse centralisée :  
[apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)



## À VENIR

### Choix de congés annuels Période estivale 2023

Vous devrez, sous peu, procéder à l'expression de vos préférences de congés annuels pour la période estivale 2023.

En attendant, vous trouverez des documents pertinents à ce sujet sur l'Intranet dans la section Guichet des employés. (programme 7/7, capsule vidéo, etc.)

### RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

Les calendriers de vacances seront accessibles sur le Portail Virtuo via le [mondossierciissca.com](http://mondossierciissca.com) au plus tard le **15 mars 2023**. Vous aurez jusqu'au 30 mars pour exprimer vos préférences et l'Employeur aura jusqu'au plus tard le 21 avril pour confirmer vos choix.

## Bonne nouvelle ! Les tarifs d'allocations de déplacement revues à la hausse



Le 10 février 2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis une nouvelle directive qui a pour effet d'augmenter certains tarifs d'allocations de déplacement prévus aux dispositions nationales de la convention collective. Les nouvelles indemnités de repas prévues sont de 13,75 \$ pour le déjeuner, 18,90 \$ pour le dîner et 28,50 \$ pour le souper. De plus, l'allocation quotidienne qui s'ajoute au remboursement des frais réels encourus lors d'un coucher dans un établissement hôtelier est maintenant de 7,75 \$.

« Ces taux ont déjà été modifiés dans le système de paie du CISSSCA à compter de la période de paie débutant le 12 février 2023. Le Service de la paie procédera aux ajustements pour les réclamations présentées entre le 13 décembre 2022 et le 11 février 2023. **Les montants rétroactifs seront inclus dans le dépôt de la paie du 9 mars 2023.** Notez qu'aucune action n'est requise de votre part. » \*

\* Note de service du CISSSCA :

[www.ciissca.com/clients/CISSSCA/Documentation/L\\_Express\\_2023/37/NS\\_DRFGC\\_Taux\\_des\\_frais\\_d\\_e\\_repas\\_Hebergement\\_et\\_frais\\_connexes\\_2023-02-22.pdf](http://www.ciissca.com/clients/CISSSCA/Documentation/L_Express_2023/37/NS_DRFGC_Taux_des_frais_d_e_repas_Hebergement_et_frais_connexes_2023-02-22.pdf)



**Commande de chandail  
Négociations/mobilisation  
Front Commun  
à compléter avant le 28 février 14h**

**RAPPEL IMPORTANT** – Vous avez jusqu'au mardi 28 février 14h pour compléter le Survey Monkey afin de vous procurer un chandail aux couleurs du Front Commun. N'hésitez pas à contacter Nathalie Trottier par courriel pour toute question en lien avec cet objet promotionnel au [vie.localapts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:vie.localapts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)

<https://fr.surveymonkey.ca/r/TR8FTPJ>

## Journée internationale des droits des femmes TIRAGE et kiosques

L'équipe locale APTS a prévu une tournée dans quelques sites du CISSS les 7-8 et 9 mars prochain afin de souligner l'événement et du même coup, publiciser les changements apportés aux lois du travail en lien avec la violence conjugale. Nous profiterons de l'occasion pour vous remettre les épinglettes de la journée du 8 mars.



### 7 mars

CLSC de Montmagny  
9h00 à 10h30 - Salle Pruneau  
CLSC de Lévis  
11h30 à 13h00 - Salle 3990  
CLSC de St-Joseph  
9h00 à 10h30 - Salle C.Jobin  
CLSC de St-Georges  
11h30 à 13h00  
Salle de repas

### 8 mars

CLSC de Laurier-Station  
9h00 à 10h30 - Salle 139-A  
CLSC St-Romuald  
11h30 à 13h00 - Salle de repas  
CLSC de Ste-Marie  
9h00 à 10h30  
Salle des Affluents  
CLSC de Beauceville  
11h30 à 13h00 - Salle 1

### 9 mars

CLSC Thetford  
11h30 à 13h00  
Salle de repas

Pour les personnes qui souhaitent obtenir une épinglette et qui ne sont pas présents sur les sites qui seront visités, vous pouvez communiquer avec Isabelle Joseph à l'adresse suivante : [secretariat.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:secretariat.apts.ciissca@ssss.gouv.qc.ca)

### CONCOURS - Tirage de livres

Un tirage de 4 livres est aussi organisé. Tous les membres APTS peuvent participer au tirage !  
Pour vous inscrire vous devez compléter le Survey Monkey disponible ici :

<https://fr.surveymonkey.com/r/6ZZQ7R3>

Le tirage aura lieu en fin de journée le 9 mars. Bonne chance !